

Magny-les-Hameaux, le 9 décembre 2019

Monsieur Jean-Jacques BROT

Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES cedex

Objet : Expérimentation CALIPSO aérodrome de Toussus-le-Noble

Monsieur le Préfet,

« L'Alliance-associative » des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble s'est réunie le 25/11/2019 pour faire le point sur l'expérimentation « CALIPSO » qui s'est déroulée du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.

Comme vous le savez, cette expérimentation avait pour ambition, au travers d'un « pari » gagnant/gagnant entre usagers et riverains, de diminuer globalement les nuisances sonores générées par les aéronefs en tours de piste pendant les W-E (par une discrimination sélective selon CALIPSO des autorisations de vol) en contrepartie d'une ouverture de la plage de silence pour les avions les moins bruyants.

Cette expérimentation élaborée conjointement par les aéroclubs / UAT et « Alliance-associative » et officialisée par l'arrêté ministériel du 20 mars 2019, est un point majeur d'un accord plus global en 8 articles signé le 21/03/2018 par les deux parties.

L'ordre du jour de la réunion de « l'Alliance associative » ci-dessus évoquée, était consacré à une analyse des conclusions, même partielles et provisoires, du Comité de suivi de la Charte du 22/10/2019, de la Commission consultative de l'environnement du 05/11/2019 ainsi que du dépouillement d'un sondage adressé aux riverains de l'aérodrome courant octobre à la fin de l'expérimentation. En effet, la population concernée a été sollicitée sur cet unique sujet : par rapport à la réglementation antérieure, la gêne sonore ressentie pendant la période expérimentale s'est-elle améliorée, dégradée ou reste-t-elle du même ordre, à plages horaires équivalentes ?

Il ressort du dépouillement des réponses à ce sondage, comme des avis recueillis de vive voix dans les communes concernées, qu'une amélioration significative n'a malheureusement pu être perçue sous les tours de piste et qu'en parallèle c'est une forte dégradation qui a été constatée sous les trajectoires d'entrée/sortie, notamment sur les communes du PNR de la Vallée de Chevreuse, alors qu'auparavant on y bénéficiait d'une plage de silence absolu qui permettait également de limiter la pollution atmosphérique.

Les enregistrements sonores et de trafic fournis par les 2 stations d'AdP et celle de Bruiparif pour avril à juillet donnent des statistiques qui n'infirmes pas cette analyse.

Face à ce constat d'échec, « l'Alliance-associative » a décidé, comme l'article 4 de l'arrêté du 20/03/2019 le prévoit, de demander l'abrogation du dispositif expérimental et le retour à l'arrêté de juillet 2011.

Alliance Associative pour la Suppression des Nuisances Aériennes et La Reconversion de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble

Les associations de riverains, solidairement, considèrent que ce dispositif s'est révélé inéquitable, principalement du fait des conséquences hors des vols en tours de piste, mais aussi du fait de la concomitance sur les trajectoires de tour de piste de vols non soumis à l'arrêté et de vol soumis à cet arrêté. Les nombreuses anomalies constatées sur les trajectoires, altitudes, régimes moteur, types d'aéronefs, faiblesse des contrôles, ont renforcé le ressenti très négatif par rapport à ce qui était espéré.

Il est notamment apparu une faille dans la classification CALIPSO : les avions classés A sont perçus très différemment selon que leur indice de performance est de l'ordre de 120 ou de 60. De plus cette classification n'est pas prise en compte hors tours de piste.

Compte tenu de la qualité des échanges qui ont eu lieu entre les représentants des associations et les responsables des aéroclubs de l'UAT (parfaite compréhension sur les bonnes pratiques ; l'optimisation des trajectoires ; le soutien au renouvellement de la flotte), ainsi que de l'écoute attentive de la Préfecture, « l'Alliance-associative » considère qu'une recherche de mesures plus ambitieuses, acceptables par tous mais plus efficaces, devrait être entreprise pour une réduction significative des nuisances sonores subies par les riverains. Un objectif tout entier rappelé dans l'article premier de la « Charte de l' « Environnement » valant loi constitutionnelle depuis le 1er mars 2005, mais qui, selon les associations, ne pourra être atteint sans une action globale et déterminée sur toutes les catégories d'usagers de la plateforme, et sur le modèle économique même de ces dernières.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'ALLIANCE,



Christian MAUDUIT

Président de l'Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux

Copie adresser à :

Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Elisabeth BORNE

Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile Patrick GANDIL

Monsieur le Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget Bruno MAZURKIEWICZ

Messieurs les Députés Jean-Noël BARROT et Cédric VILLANI

Monsieur le Président du PNRHVC Yves VANDEVILLE,

Mesdames et Messieurs les Maires de Châteaufort, Chevreuse, Gif sur Yvette, Les Loges en Josas, Magny-les-Hameaux, Saint Rémy lès Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers le Bâcle

Monsieur le Président de l'Union des Aéroclubs de Toussus Yves GASCUEL